



**SEANCE CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU 28 FEVRIER 2025**

**PROCES VERBAL
APPROBATION**

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 19 MARS 2025

page 1

L'an Deux Mille Vingt Cinq le dix-neuf mars à 9 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 6 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion en Mairie de Bollène, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Anthony ZILIO.

Présents : M. ZILIO, Mme GUTIEREZ, M. BLANC, M. BERNE, Mme GIANETTA, Mme DUMARCHER, MME LAUNAIRE.

Absents excusés :

Mme AUTRAN-BLANC représentée par M. BLANC

Mme CALERO, Mme BRISA

Mme FROMENT représentée par Mme GUTIEREZ

RAPPORTEUR : Monsieur Anthony ZILIO

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L2121-15 et L2121-23,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 28 février 2025,

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- Approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 28 février 2025.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 MARS 2025

page 2

➔ **DECIDE** d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 28 février 2025.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

M. Anthony ZILIO
Président du CCAS,



M. Jean-Marie BLANC,
Secrétaire de séance,

